

Rénover les dispositifs nationaux de formation agricole et rurale en Afrique francophone

Mise en perspective



Cette synthèse est une proposition d'analyse et de réflexion découlant d'un atelier de trois jours réalisé à Yaoundé au Cameroun en novembre 2012 sur le thème « Démarches de création ou rénovation et de mise en œuvre de dispositifs de formation technique et professionnelle agricole et rurale (FAR) ».

Les participants à cet atelier, particulièrement à l'exercice de diagnostic comparé des actions à mener pour construire ou rénover un dispositif de FAR, étaient majoritairement constitués de représentants de ministères et d'Organisations de Producteurs (OP) de quinze pays, ayant des responsabilités dans la formation agricole et rurale dans leur pays.

Dans une approche globale de la rénovation d'un dispositif national de FAR, douze éléments sont à prendre en compte, en commençant par le contexte du pays jusqu'aux étapes du processus de transformation. Cela concerne, entre autres points majeurs : la nécessité d'aller plus loin que la seule coordination entre ministères ; la difficulté de la construction sociale de la demande de formation ; la formulation de projets nationaux centrés sur la FAR. Deux freins à la transformation des dispositifs existent partout où l'enjeu est de rénover ces dispositifs, particulièrement en Afrique sub-saharienne : l'absence ou la faiblesse de volonté politique des gouvernements et le manque d'engagement des acteurs, notamment des professionnels et des OP.

Quatre éléments importants soulevés par les participants et pouvant être considérés comme des recommandations sont : l'action en même temps que l'échange ; l'ancrage territorial de la formation ; l'intérêt d'apprendre de et d'apprendre avec ; le besoin de renforcement de l'expertise au sein du réseau FAR.

Une série de réflexions est induite par ce travail :

- Les dispositifs de FAR sont partout remis en question mais sont aussi presque partout en mouvement.
- La FAR est un outil nécessaire et indispensable aux politiques publiques de développement agricole et rural.
- La démarche d'élaboration de Stratégie Nationale de FAR (SNFAR) est à utiliser avec prudence et en combinaison avec des outils opératoires de négociation prenant en compte les systèmes d'acteurs.
- Il faut lancer ou relancer la réflexion sur le lien à bâtir entre les visions nationales et régionales du développement de la FAR
- La FAR est une problématique politique et sociale qui ne peut être réglée que collectivement, par exemple au niveau de ce qu'on peut appeler les territoires.



Association Réseau international FAR

1101, av. Agropolis - B.P. 5098
34033 Montpellier Cedex 01 - France
Tél. : + 33(0) 4 67 61 70 22 / 70 61 / 70 63
Fax : +33 (0)4 67 61 70 67
Mèl : far@agropolis.fr
Site Internet : www.reseau-far.com

Programme ADEX.FAR du
Réseau FAR financé par :

Au cours de l'atelier co-organisé par les réseaux FAR international et FAR Cameroun les 20-22 novembre 2012 à Yaoundé sur le thème « DEMARCHES DE CREATION OU RENOVATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIFS DE FORMATION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE (FAR) », les participants ont réalisé l'exercice de définir les actions à mener dans le cadre de la construction ou de la rénovation d'un dispositif national de FAR. Ces participants étaient des représentants de ministères et d'Organisations de Producteurs (OP) de quinze pays qui avaient tous des responsabilités dans la formation agricole et rurale.

L'analyse et les réflexions présentées ici se basent sur douze pays faisant partie du réseau FAR. Ce sont, par zone géographique :

- en Afrique du Nord : Algérie, Maroc et Tunisie ;
- en Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali et Sénégal ;
- en Afrique centrale et australe : Cameroun, Tchad et Madagascar.

Les trois autres pays représentés à l'atelier, le Cambodge, la France et Haïti, rencontrent d'autres problématiques qui ne sont pas traités ici.

Les éléments communs observés dans les processus de rénovation

Dans une approche globale de la rénovation allant de la prise en compte du contexte du pays jusqu'aux étapes du processus de rénovation, les douze éléments suivants sont à prendre en compte :

1. Il y a un ou plusieurs dispositifs de FAR dans tous les pays sans exception.

On n'a toutefois pas défini en détail, *primo*, la constitution et les spécificités, *secundo*, les limites thématiques et les frontières géographiques de ce ou ces dispositifs.

Il faut d'ailleurs rappeler d'emblée l'ambiguïté de l'expression « formation agricole et rurale » qui combine approche **sectorielle** (l'agriculture au sens large¹) et approche **géographique** (le milieu rural²). Dans ce qui suit, nous nous référons à la FAR comme l'ont fait les organisateurs et les participants de l'atelier alors qu'il serait souvent plus exact de parler d'« **enseignement et formation (techniques et professionnels) agricoles** ».

2. Le développement du ou des dispositifs nationaux est très variable, avec une part rela-

tive du secteur privé également très variable.

On retrouve partout **les trois mêmes niveaux de formation**, à savoir : (i) post-primaire (formation de producteurs, d'ouvriers peu qualifiés), (ii) secondaire (formation d'ouvriers spécialisés, de cadres moyens, de techniciens, etc.), (iii) post-secondaire ou supérieur (formation de techniciens supérieurs, d'ingénieurs agricoles et agronomes, de vétérinaires, etc.). Mais les flux totaux sont généralement **très faibles** à l'échelle des pays³ et souvent **assez déséquilibrés** en faveur des formations supérieures, les formations post-primaires⁴ étant parfois quasi inexistantes. La nécessité de renforcer les deux premiers niveaux de formation a été soulignée dans plusieurs pays. En ce qui concerne le secteur privé, les dispositifs sont de trois types : religieux, associatif et à but lucratif. Ils sont couramment majoritaires en nombre de formés en Afrique subsaharienne.

3. Le ou les dispositifs nationaux de FAR dépendent rarement d'un seul ministère mais le ministère en charge de l'Agriculture est souvent prépondérant.

Le dispositif national dépend de plusieurs ministères car il y a répartition quasi systématique entre les deux tutelles de l'Agriculture et de l'Enseignement supérieur.

Lorsque le ministère responsable de l'Elevage est séparé de celui de l'Agriculture, ce qui est le cas partout en Afrique subsaharienne et à Madagascar étant donné les enjeux territoriaux et pastoraux, **la coordination interministérielle existe partout**, y compris avec des ministères non sectoriels comme ceux chargés de l'Economie, de la Formation professionnelle, de l'Emploi, de la Jeunesse, de l'Aménagement du Territoire...

Il n'est du reste pas rare qu'entre dix et vingt ministères soient impliqués dans la FAR. Il y a aussi des pays où le système éducatif national est lui-même segmenté avec des ministères correspondant à une classe d'âge (enseignements primaire, secondaire, supérieur) et/ou une voie de formation (enseignement technique et professionnel). Enfin, il est doublement significatif que la plupart des dispositifs de FAR aient peu de passerelles vers la voie de l'enseignement général et soient fragmentés entre eux dans un même pays.

4. Les acteurs de la FAR autres que l'Etat devraient être importants partout, à commencer par les Organisations de Producteurs (OP) qui ne le sont cependant pas.

Soulignons ici que le rôle des OP dans les établissements d'enseignement et de formation est **extrêmement variable**. Selon la finalité, l'histoire et le statut de ces établissements, ce rôle va d'habituellement nul ou très faible à quelques rares fois promoteur ou fondateur (cas des

¹ C'est-à-dire tous les secteurs de la production : culture, élevage, forêt, pêches continentale et maritime, ainsi qu'en amont les services et en aval la transformation, notamment agroalimentaire. On parle de secteur agropastoral, voire agro-sylvopastoral, dans plusieurs pays subsahariens.

² Voir aussi les réflexions dans « Enjeux, défis et actualité de la formation agricole et rurale en Afrique francophone : quelques pistes de réflexion et de travail », document de travail coordonné par Igor Besson pour le réseau FAR en vue de la Triennale de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA), 2012, p. 24-25. Tous les documents du réseau FAR cités ici sont disponibles sur le site internet du réseau.

³ Souvent quelques milliers au plus de sortants annuellement, mais c'est souvent l'effectif total qui est de quelques milliers.

⁴ Au sens strict de post-primaire non secondaire (formation professionnelle de base de jeunes sortant de l'enseignement primaire), équivalent au premier niveau de la Classification Internationale Type de l'Education (CITE) de l'UNESCO.

collèges agricoles de FIFATA à Madagascar⁵), en passant par la présidence systématique des conseils d'administration (cas des lycées agricoles publics en France).

Il s'avère aussi que dans certains pays, les OP sont des organismes de formation parfaitement professionnels, ce qu'on ne peut pas toujours affirmer de tous les prestataires de formation, qu'ils soient privés ou publics.

5. Il y a nécessité d'aller plus loin que la seule coordination entre ministères.

La concertation et la coordination entre les principaux acteurs en tête desquels figure, au risque de le répéter, la profession agricole n'existent pas partout alors qu'elles sont nécessaires. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de constituer des institutions et des réseaux efficaces d'appui **aux** professionnels (coordination des services à l'agriculture et des instituts techniques) mais des instances et des réseaux d'appui **avec** les professionnels du secteur.

6. Il y a partout des programmes ou projets nationaux de développement agricole dans lesquels la formation professionnelle est une composante (Algérie, Sénégal, etc.), parfois la finalité du programme ou projet (Cameroun et Madagascar).

Les impacts de tels programmes ou projets qui sont, sauf exception, sur financement extérieur, sont très variables (et pas encore connus au Cameroun et à Madagascar où les projets sont en cours). On doit aussi mentionner la difficulté de formuler des projets centrés sur la FAR, y compris dans les plans nationaux de développement agricole et d'appui à l'agriculture.

Pourtant, c'est fréquemment *a posteriori* qu'on dresse le constat de la nécessité que les producteurs acquièrent un certain niveau de qualification et de compétence pour permettre la rentabilité des investissements effectués par les pouvoirs publics. On semble alors « redécouvrir » – mais c'est très dommageable lorsque les programmes sont largement entamés – l'intérêt de la FAR comme levier du développement national, ce qu'elle est certes mais pas seulement car c'est aussi bien sûr un outil de cohésion sociale et d'équité économique...

7. Les demandes et besoins en rénovation des dispositifs nationaux de FAR sont éminemment variables.

Les **demandes et besoins** vont du renforcement et de la réactualisation des ressources humaines (en qualité mais aussi en nombre, avec ou sans accent au niveau des producteurs) à la réorientation et la restructuration du système, en passant par l'adaptation et la « réingénierie »⁶... Précisons que la vision de la rénovation quand il y en a, doit être parfois comprise « comme un ouvrage à "démolir", à amender, à reconstruire [...] par les acteurs qui ne

doivent pas se sentir dépossédés du schéma construit de concert, souvent dans la douleur »⁷. Qu'on veuille bien, en effet, se rappeler ici cet élément de « la construction d'une vision multi-acteurs en préalable à la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités des acteurs »⁸.

8. La construction sociale de la demande de formation est partout une difficulté énorme

On n'a pas manqué de rappeler à plusieurs reprises que la formation n'est en aucun cas pas la réponse à tous les maux mais on n'a que peu abordé le fait que la demande est une **contrainte non surmontée** dans de très nombreux dispositifs de formation initiale pour bien des raisons pertinentes. Sauf exceptions, les métiers de ce secteur sont peu attractifs et le choix de la formation agricole est fait par défaut. La demande n'est pas formulée et cache d'autres attentes comme le fait de bénéficier d'aides directes ou d'être mieux traités pour en recevoir par la suite. Les contenus des formations sont mal connus et/ou mal expliqués. Les apprenants viennent sans une idée précise de ce qu'ils vont en retirer. L'enseignement est encore le plus souvent focalisé sur les aspects techniques tandis que la préparation à l'entrepreneuriat, le montage de projet et la gestion sont insuffisantes. Les modalités de formation sont parfois inadaptées aux réalités de l'agriculture familiale...

Le problème concerne aussi la **formation continue** dont la définition est pourtant sensée être directement basée sur la demande, et ce, pour la plupart des raisons venant d'être citées. D'un autre côté, les organismes et les projets exposent des effectifs souvent en dizaines ou en centaines de milliers de formés par an, sans pouvoir le plus souvent démontrer un quelconque résultat qualitatif.

A cela, il convient d'ajouter le fait que, dans la plupart des pays, la formation professionnelle initiale touche encore **peu de producteurs et futurs producteurs**, et encore moins de productrices, en activité ou à venir. Elle est de fait sous-financée et relativement élitiste.

Au final, si les dispositifs nationaux ont au mieux un rôle social indiscutable, il est rarement possible d'affirmer qu'ils contribuent de manière efficace à préparer **la relève des agriculteurs** dont les pays ont besoin, sauf peut-être dans certaines filières de certains pays.

9. Les conditions à réunir pour enclencher un processus de rénovation sont aussi variables.

Ces conditions sont de plusieurs ordres, en l'occurrence non exclusifs :

- la **communication et le dialogue entre les acteurs** : identification des acteurs, possibilité de communication active entre eux, concertation public-privé, place des collectivités locales, des fournisseurs de services à l'agriculture, des organismes de développement, des ONG et de la société civile en général, etc.
- le **cadre institutionnel et sectoriel global** : définitions d'une vision partagée de l'agriculture et d'un

⁵ Association pour le progrès des paysans (*Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha*) dont le siège est à Antsirabe au sud de la capitale Antananarivo.

⁶ Cas du Maroc, cf. la « Synthèse d'étude » n° 2, juin 2012.

⁷ Communication de Pierre Blaise Ango et Christian Huet à la 2^{nde} conférence internationale du réseau FAR en 2008 à Tunis.

⁸ *Idem*.

- plan directeur de la formation, etc.
- le **cadre juridique et réglementaire de la formation professionnelle** : statut des formateurs et des apprentis, lien entre les structures privées et l'Etat, etc.⁹
- le **cadre sociotechnique et pédagogique** : capitalisation et valorisation des expériences réussies, recherche de modes d'apprentissage adaptés, centres de formation « sans murs », place de l'alphabétisation fonctionnelle, etc.

Notons au passage que le cadre financier et budgétaire apparaît rarement directement dans les conditions à réunir, soit que l'absence ou l'insuffisance de financement ait été considérée comme un frein insurmontable, ou que l'implication des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et la synergie entre les acteurs de la formation puissent lever cette condition.

10. Deux freins à la transformation des dispositifs existent partout où l'enjeu est de rénover le dispositif de FAR, particulièrement en Afrique subsaharienne : l'absence ou la faiblesse de volonté politique des gouvernements ET le manque d'engagement des acteurs, notamment des professionnels et des OP.

Les participants à cet exercice d'analyse comparée lors de l'atelier sont majoritairement composés de représentants de ministères et d'OP de quinze pays. Ils ne se dédouanent pas de leurs responsabilités dans la situation actuelle de la FAR dans leur pays. On pourrait néanmoins se demander si le diagnostic réalisé ici changerait avec la participation d'autres types d'acteurs tels que les prestataires privés de formation, les employeurs, les collectivités locales... Il est en effet possible que toute ou partie de ces trois types d'acteurs, dépendant directement de la qualité des formations professionnelles existantes pour se développer, s'estiment plus engagés et plus actifs que l'Etat et les OP en matière de FAR.

Sachant au demeurant que les stratégies de développement existent partout, on devrait certainement aussi relever le rôle de la motivation et de la durée en place des **responsables politiques** afin d'accomplir ce qu'ils se sont proposés de faire quand ils ont été élus ou mandatés pour atteindre les objectifs planifiés...

Lorsque l'objectif actuel dans certains pays n'est pas de rénover le dispositif national de FAR¹⁰, d'autres problèmes peuvent exister : le type de formation lié à un modèle de développement agricole inadapté et/ou imposé, l'inadéquation entre l'offre de formation et les débouchés, le manque de liens entre les structures privées et l'Etat, le cadre juridique insuffisant, l'absence ou l'insuffisance de

⁹ Nous n'abordons pas ici le statut des exploitants agricoles dont l'existence légale est, au demeurant, exceptionnelle... Sur les douze pays, seuls deux ont une loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Sénégal en 2004) ou agricole (Mali en 2006).

¹⁰ Cas des trois pays du Maghreb avec la « ré-ingénierie » selon l'APC sur la période 2004-2014 au Maroc, l'ambition affichée en 2010 de former tous les agents et professionnels impliqués dans la production agricole et le développement rural en Algérie, et, l'évaluation des dispositifs de vulgarisation et de formation agricoles et de pêche en cours depuis fin 2011 en Tunisie.

financement, le déséquilibre entre les flux de formés, etc. Enfin, deux autres freins communs, sinon omniprésents, ayant un impact très fort sur l'attractivité de la formation agricole, sont l'absence ou la **faible reconnaissance** – sociale, culturelle... – **du métier d'agriculteur** et les **difficultés d'installation des formés**, particulièrement à cause de l'accès au foncier.

11. Les leviers identifiés pour enclencher un processus de rénovation se rapportent à la fois aux conditions et aux freins précédemment définis.

Parmi les éléments proposés par les participants, il y a :

- la création d'un cadre de concertation (type réseau national ou plateforme) entre les DIFFERENTS acteurs de la FAR dans les pays**, donc allant au-delà d'une part, des coordinations existantes¹¹, d'autre part, des programmes, projets et autres plans de développement avec ou sans coopération bi- ou multilatérale... ;
- l'accompagnement des plans d'action de ces réseaux ou plateformes**, notamment l'information/conscientisation/sensibilisation des citoyens et le plaidoyer/lobbying des décideurs. Ces actions sont bien évidemment aussi du ressort des Etats et des différentes catégories d'acteurs prises individuellement. On devrait souhaiter que les OP deviennent actives dans l'élaboration des stratégies de FAR et dans la réalisation des formations... ;
- la nécessité d'**une plus grande implication des professionnels et des familles des apprenants** ; cela rejoint la difficile question de la construction sociale de la demande de formation en présence de plusieurs niveaux de décision au sein même de la famille (homme/femme, parents/enfants, cf. supra)... ;
- l'amélioration de l'installation en agriculture et de l'insertion professionnelle** avec l'existence de nombreux dispositifs pilotes ou nationaux d'accompagnement et de suivi. Au delà de la création d'un environnement favorable à la gouvernance partagée et à la gestion paritaire des dispositifs nationaux de FAR, il faudrait aussi travailler à ce que les mêmes parties prenantes et d'autres (institutions de crédit rural, guichets fonciers, institutions d'assurance y compris maladie, etc.) deviennent des acteurs de la co-construction de dispositifs d'aide à l'installation et d'insertion en complément des systèmes de FAR.
- d'autres leviers** que nous qualifierons de plus spécifiques comme : le travail de redéfinition des profils de formation, en particulier celui des cadres et techniciens d'appui ; la formation des ruraux en général (qui inclut l'alphabétisation et l'éducation citoyenne) ; l'augmentation des effectifs sans pour autant parler de formation de « masse »...

En outre, l'adaptation et l'extension de la formation – autrement dit « former plus, former mieux et former

¹¹ Nous faisons référence aux comités interministériels qui existent partout, aux liens recherche-développement et/ou vulgarisation qui existent souvent, aux coordinations inter-bailleurs qui existent parfois...

autrement... » pour paraphraser une problématique agricole très commune – semblent être considérées comme des catalyseurs du processus de rénovation, des sortes de facteurs « auto-déclencheurs »...¹²

12. Les étapes à mettre en œuvre pour rénover les dispositifs sont systématiquement les mêmes.

Cela peut se comprendre du fait que la presque totalité des pays traités dans cette partie de l'atelier sont d'Afrique subsaharienne. Il s'agit en résumé de :

- **faire un état des lieux** (inventaire, bilan et capitalisation des expériences, cartographie des compétences existantes, etc.) ;
- **identifier les parties prenantes**, le cas échéant aux différentes échelles pertinentes ;
- **mettre en place un noyau dur**, sorte de « task force », pour élaborer un programme d'activités visant l'organisation de la concertation en vue de la rénovation (définition de la vision commune du développement agricole et rural, rôles de la FAR dans cette vision, approche SNFAR¹³, etc.) ;
- **trouver les financements et mettre en œuvre les activités** avec un appui à la carte (partage d'outils, de méthodes mais aussi des réflexions menées, construction des compétences recherchées...).

Ce sont là des **étapes génériques relativement simples et pratiques** qui confirment la priorité d'action actuelle du réseau FAR en faveur de l'émergence de plateformes nationales de concertation avec trois types de pays¹⁴ :

- ceux où la plateforme est fonctionnelle : Madagascar avec FARMADA depuis 2010, Cameroun avec FAR-CAM et Guinée avec RAFARGUI depuis 2013 ;
- ceux où la plateforme est à redynamiser : Côte d'Ivoire avec FAR-CI créée en 2007 et Sénégal avec FAR-SEN en 2009 ;
- ceux enfin où la plateforme reste à créer : Bénin¹⁵, Burkina Faso, Tchad et les trois pays du Maghreb.

En conclusion de cette première partie, il convient de souligner la **nécessité de concertation accrue de l'Etat**, autrement dit un partage du pouvoir... S'il est bon de noter que les OP sont légitimement les vecteurs des pré-

¹² Cela va dans le même sens qu'une étude récente relative à la corruption dans l'éducation mettant en avant le fait que l'éducation est en soi une arme cruciale dans le combat contre la corruption dans l'éducation (cf. le rapport sur la corruption dans le monde consacré à l'éducation, *Transparency International Annual Report 2013*, annoncé dans la *Lettre d'information de l'IIEP* [Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO], vol. XXX, n° 2, juil.-déc. 2012, p. 9 : « Transparence : une cause à faire progresser » par Gareth Sweeney).

¹³ Stratégie nationale de FAR, cf. *infra*.

¹⁴ Notons ici le cas à part de la France qui est membre fondateur du réseau FAR en 2005 et dont la plateforme informelle a adhéré à l'Association en 2012.

¹⁵ La création du Réseau des Animateurs de la Formation Agricole et Rurale, RAFAR, a été entrevue lors de la réforme de l'EFTP (Enseignement Technique et Formation Professionnelle) et ce projet a pris *in fine* une dimension englobante en devenant le Conseil National de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CNEFTP/Bénin).

occupations, des besoins, des demandes des populations qu'elles représentent¹⁶ et qu'elles sont maintenant assez systématiquement impliquées dans l'élaboration des politiques publiques de développement agricole, en revanche, les Etats doivent comprendre que les OP ont aussi à être impliquées **dans la définition des politiques de FAR**, voire le plus souvent et selon le cas **dans les dispositifs mêmes de formation**. Les participants à cet atelier ont sur ce fait clairement souligné que le manque d'engagement des acteurs de la FAR en général et des OP en particulier constitue presque partout, à l'instar de l'absence ou de la faiblesse de volonté politique, un frein à la rénovation des dispositifs. En outre, si les Etats ont tout intérêt à moyen et long termes à impliquer activement les OP, ces dernières semblent demander à exercer un rôle non pas prépondérant mais **en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés** : Etats, collectivités, prestataires de services publics et privés, bailleurs...

Principales recommandations de l'atelier

Un certain nombre d'éléments importants ont été soulevés de façon directe ou sous-jacente lors de la séance de réactions finales des participants¹⁷. Nous avons retenu les quatre thèmes suivants :

L'action en même temps que l'échange

Il est clairement établi qu'il convient de faire émerger des **initiatives nationales** de rénovation de dispositifs de FAR sans forcément attendre que des plateformes de concertation soient formellement structurées. Le cadre d'un projet ou d'un programme avec des objectifs spécifiques et une durée limitée peut être bien adapté pour peu que toutes les parties prenantes soient réellement impliquées dès l'identification et que les décideurs et les pilotes aient la lucidité et la possibilité de tirer rapidement des leçons de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas afin d'adapter et/ou de réorienter les activités prévues originellement. C'est une sorte de « **co-construction chemin faisant** » chère au programme camerounais AFOP¹⁸, quitte à ne pas avoir tous les acteurs identifiés dès le départ mais à organiser régulièrement des moments de concertation et savoir inclure les nouveaux arrivants lorsqu'ils sont prêts. Notons aussi que le fait de progresser par et dans l'action est une idée répandue et ancienne dont on peut difficilement critiquer le bien-fondé.

L'ancrage territorial de la FAR

La nécessité de l'ancrage territorial de la décision et de l'action en matière de formation professionnelle agricole

¹⁶ Elles sont porteuses des savoirs et réalités du monde rural et des types d'agriculture à développer dans les contextes en évolution (cf. par exemple notre « Note d'Infos » n° 38 de décembre 2010 suite à la rencontre du Réseau FAR avec des organisations professionnelles du monde rural à Bamako).

¹⁷ Pour le détail de ces réactions, voir le supplément à la « Note d'Infos » n° 50 du réseau FAR de décembre 2012.

¹⁸ Appui à la rénovation et au développement de la Formation Professionnelle en agriculture, élevage et pêche, cf. *infra*.

et rurale a été soulignée. S'il faut une volonté politique forte à l'échelle nationale et une capacité à se remettre en question en permanence, il faut aussi identifier les acteurs locaux et les associer à l'ensemble du processus, de la formulation de la demande et des besoins en formation à l'installation et l'insertion socioprofessionnelle. C'est à la fois particulièrement crucial et difficile car les facteurs sont nombreux et complexes. On pourrait de ce fait entrevoir la nécessité d'édifier **deux dispositifs complémentaires** en amont de la formation (construction sociale de la demande) et en aval (installation/insertion et suivi).

Apprendre de, apprendre avec...

L'intérêt est, *primo*, d'échanger et de comparer pour apprendre des autres afin d'aller plus vite par la suite, et *secundo*, d'entreprendre et d'apprendre ensemble **tout en menant le processus de rénovation**. On peut parler ici d'apprentissage par les pairs et d'intelligence collective, deux éléments importants à l'échelle de l'ingénierie de la formation agricole et que connaissent bien les spécialistes en science de l'éducation ! Et on peut donc appliquer ici la remarque du directeur d'une chambre d'agriculture française sur un tout autre sujet en 2013 : « [Il faut s]avoir prendre le temps de l'échange et de l'expression de tous les acteurs afin d'éviter les non-dits. Cela permet d'accélérer le temps d'après, celui de l'autrement, celui de l'innovation où chacun ose la créativité »¹⁹.

Au-delà des échanges, le renforcement de l'expertise au sein du réseau FAR

Le renforcement des compétences et le développement de l'expertise en ingénierie des dispositifs de formation au sein du réseau sont des **attentes** régulièrement exprimées par les membres²⁰. Dans la mesure où l'identification des besoins en formation ne peut être faite de façon pertinente sans une cartographie des compétences existantes, ni une concertation entre les acteurs au niveau des pays pour définir leur vision de la FAR et la finalité de leur action, le renforcement des compétences est inclus depuis 2011 dans **l'accompagnement à l'émergence de plateformes nationales de FAR**. Et cela a été confirmé comme axe prioritaire d'action sur la période 2013-2015 par le bureau nouvellement élu de l'association FAR.

Eléments de réflexion sur les dispositifs et sur la FAR

On peut aussi tirer d'autres réflexions de cet atelier qui sont, en quelque sorte, des conclusions générales.

Des dispositifs remis en question mais aussi presque partout en mouvement

Dans presque tous les pays, il existe un ou plusieurs dis-

positifs de FAR remis en question **étant donné les immenses défis qui lui ou leur sont actuellement posés** : contribuer au développement de l'agriculture, afin :

- *primo*, d'exploiter les ressources naturelles de façon durable ; en résumé, *produire plus*, notamment pour nourrir des populations nationales sans cesse grandissantes qui sont jeunes et de plus en plus urbanisées en Afrique subsaharienne, mais aussi *produire mieux* et *produire autrement* dans tous les pays sans exception ;
- *secundo*, d'assurer un revenu décent aux producteurs ; en résumé, la « vivabilité », la viabilité et l'attractivité d'un métier ;
- *tertio*, de générer du travail et des revenus en milieu rural ; en résumé, des installations agricoles, de l'auto-emploi, des services d'appui à la production, etc.

Mais si les dispositifs nationaux sont partout en question, ils sont aussi presque **partout en mouvement** !

Si on veut que les jeunes formés soient compétents et fassent vivre les campagnes, il faut créer **un environnement politique, économique et social favorable** d'un côté, à leur formation, et de l'autre, à leur installation en agriculture ou plus généralement à leur insertion professionnelle. Il faut précisément insister ici sur l'importance et la diversité des métiers dits de services, pas seulement en amont et en aval de l'agriculture (commerce, distribution, crédit, etc.) et en accompagnement des entreprises agricoles (information, conseil, gestion, etc.), mais aussi de services aux territoires et de services aux personnes.

La FAR, nécessaire et indispensable aux politiques publiques de développement

Malgré la diversité des pays, les différences de priorités et la variété des participants, nous avons pu noter non seulement une convergence globale des points de vue mais aussi, de façon plus fondamentale encore, **une convergence certaine de pensée** pour répondre aux questions communes à tous. La formation agricole et rurale, singulièrement la formation professionnelle initiale des jeunes ruraux et futurs agriculteurs, fait partie **des outils nécessaires et indispensables aux politiques publiques de développement économique, social et territorial**, ainsi que par définition aux politiques nationales de développement humain. En effet, la complexité des situations professionnelles en agriculture induit une grande diversité des compétences nécessaires que l'on doit donc retrouver dans les référentiels de formation des exploitants. Il ne s'agit pas de transmettre des connaissances et des techniques mais de développer des capacités d'analyse et de diagnostic de situation pour pouvoir construire soi-même une ou des réponses adaptées à un environnement risqué dans un monde en constante mutation. C'est d'ailleurs là-même la définition du terme compétence comme une application de connaissances dans des situations nouvelles, comme un double savoir réfléchir et agir – d'aucuns parlent avec pertinence de « savoir qui se construit dans l'action » ou « savoir en devenir » –, et non pas la simple acquisition d'une grande quantité de connaissances et de techniques, même les mieux identifiées et

¹⁹ Luc Delas, directeur de la Chambre régionale de Picardie, à propos de « L'agro-écologie : une force pour la France », *Alim'Agri (magazine du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt)*, jan.-fév.-mar. 2013, n° 1555, p. 17.

²⁰ Cf. par exemple le rapport d'*Evaluation à mi-parcours du projet ADEX.FAR*, novembre 2012.

tion ou entreprise.

Sans politique publique volontariste de FAR le plus rapidement possible, la situation se dégrade et les problèmes s'amplifient, ce qu'on peut en fait affirmer aussi dans de nombreux domaines... Les prestataires des secteurs privés et associatifs ne suffiront pas à former les producteurs et productrices agricoles de demain si tant est que leurs activités soient financées à long terme. Ne pas décider et laisser faire le marché est consternant, même si on constate que c'est souvent le cas à propos de l'agriculture en général et de la FAR en particulier²⁵.

Le lien entre les visions nationales et régionales, une réflexion à (re)lancer...

A cela s'ajoute la dimension transnationale qui tend à encourager les pays à travailler en synergie – avec par exemple, le Plan Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) au niveau du continent, les politiques agricoles communes au niveau des sous-régions, l'appui simultané de tels et tels bailleurs de fonds à la formation professionnelle dans plusieurs pays... Il faut admettre que les plateformes nationales de concertation sur la FAR auront à agir ensemble en construisant une vision commune **aux niveaux sous-régionaux** et en faisant **valoir cette vision auprès de leurs instances communautaires et de leurs partenaires internationaux** pour que la FAR devienne enfin un des piliers légitimes des politiques nationales et régionales, en faveur du développement agricole et de la croissance de l'économie rurale.

Le fonctionnement de telles plateformes nationales de concertation sur la FAR implique, d'abord et avant tout, un **partage du pouvoir de décision** : créer des lieux de réflexion est un début mais c'est l'action qui est impérative avec des systèmes de représentation paritaire des principaux acteurs de la FAR à toutes les échelles, du local au national dans un pays donné, et même entre pays, par exemple sur la base des sous-régions du continent africain. Il ne s'agit là pas seulement d'une question qui pourrait paraître technique et financière – créer ou rénover et mettre en œuvre des dispositifs de formation technique et professionnelle agricole et rurale, c'est le titre de cet atelier – mais d'une **réforme politique conséquente et profonde** à ne pas confondre avec une réforme politique dont l'élan serait plus lié à une personne, fût-elle ministre, qu'à des négociations entre acteurs de la FAR.

La FAR, une problématique politique et sociale

L'accès à la formation agricole et rurale est une **problématique politique et sociale** dans le sens, non seulement d'orientation du développement de l'agriculture et de l'aménagement des territoires, mais aussi d'abord et

avant tout, dans les sens, *primo*, d'égalité et d'équité entre les citoyens et citoyennes d'un même pays ; *secundo*, d'insertion économique et de création de richesses ; et *tertio*, d'intégration sociale et culturelle des agriculteurs et des ruraux grâce au partage de valeurs communes dans leur nation. N'omettons pas ici d'ajouter que l'augmentation des niveaux de vie et d'éducation induit une amorce de baisse de la croissance démographique, elle-même suivie d'un effort plus grand des familles pour assurer l'ascension sociale et culturelle de leurs enfants, notamment par l'éducation. Cela va donc dans le sens d'un développement durable, avec une moindre pression sur les ressources naturelles et diminution de la pauvreté.

Si elle repose sur les réalités sociales, économiques, culturelles, religieuses, la constitution de dispositifs de FAR à suffisamment grande échelle peut contribuer à la construction de consciences nationales. Et si on a souvent parlé de « formation de masse » par le passé, il convient d'être désormais très prudent sur le fait que c'est aux acteurs des pays de décider du nombre de jeunes à former : passer de un à deux milliers de personnes sortant annuellement des dispositifs de formation initiale dans le secteur agricole au sens large comme c'est le cas actuellement dans la quasi totalité des pays d'Afrique francophone à dix à vingt-mille sortants – hommes et femmes – par an serait déjà un effort énorme ! C'est donc une transformation importante pour laquelle il faut beaucoup de temps – certainement une génération ou plus –, pas une simple unification étatique décidée par le haut et basée sur une approche idéologique, ni encore moins un vulgaire comportement mimétique étendu par le bas et fondé sur une imitation de modèles étrangers.

Cette problématique ne peut donc être réglée que **collectivement**, c'est-à-dire en associant les différents groupes d'acteurs à des échelles leur permettant de s'impliquer durablement et de construire activement des échanges, par exemple au niveau de ce qu'on pourrait appeler des **territoires**. Cela requiert consultation, confrontation et conciliation – les trois « C » de la négociation constructive – et ce, de façon continue ou tout au moins régulière, car un dispositif de formation doit être en permanence en mouvement pour rester adapté à son environnement. Si l'ingénierie de la formation est plutôt bien structurée et codifiée avec, entre autres éléments à développer au niveau national les statuts (des établissements, des formateurs, des apprentis, des maîtres de stage, des agriculteurs...) et les référentiels (emplois, métiers, formation, certification...), en revanche la formation agricole et rurale est par définition plurielle et les territoires sont par essence divers. De ces deux caractéristiques – pluralité et diversité –, il convient de tirer force et richesse afin que tous les acteurs travaillent en synergie au bénéfice des agriculteurs, des employeurs et des populations rurales.

²⁵ Par exemple, quand le droit à l'autosuffisance des pays n'est pas possible et que l'exception agricole et alimentaire n'est pas reconnue par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; ou encore quand les recherches agronomiques sont principalement faites par les multinationales semencières et ciblent prioritairement l'augmentation des rendements plutôt que la résistance des plantes à la sécheresse...

Document réalisé par **Igor Besson**

Conception et mise en page : Igor Besson

Directeur de collection : Pierre Blaise Ango

Crédits photos : Igor Besson et Evelyne Galtier

Remerciements à M. Aboucal, B. Quéting et C. Potin pour leurs suggestions et à M. Wojewoda pour sa relecture